

Groupe emploi formation

Conclusions de la réunion du 15 octobre 2024

Etaient présent.e.s :

Sébastien Duenas – SUD Culture

Antonia Vitti SFA – SFA CGT

Anne Carrier – FEVIS / Profedim

Emmanuelle Delerue - LFM

Floriane Rigaud - FEAR

Vanessa Lassaigue - SYNDEAC

Lisane Lagourgue & Clément Peretjatko - Collectif marionnettes AURA

Vincent Bady - SYNAVI

Ariane Naegelan – DRAC AURA

Sabine Danquigny - France Travail

Fanny Dechenaud - AFDAS

Marie Coste – AURA-SV

Marjorie Glas – coord. COREPS

Marjorie Glas introduit cette réunion en faisant un point sur l'actualité du groupe de travail Musique enregistrée. Ce groupe a été monté suite à une demande du GT politiques publiques, au moment de la suppression de l'aide phonographique de la Région. Ce groupe travaille sur une nouvelle proposition d'aide de la Région. Cette proposition sera envoyée la semaine prochaine à la Région.

Sébastien DUENAS (SUD Culture), qui participe au groupe, ajoute que toutes les organisations sont d'accord pour cette proposition.

Marjorie Glas poursuit et informe le groupe qu'Anne Le Gall a été invitée, suite à leur demande, à intervenir au sein du groupe lors de la réunion du 13 novembre. Elle interviendra sur les effets du numérique (et de l'IA) sur les conditions de travail et l'évolution des métiers dans le secteur du spectacle. Il est possible d'inviter des personnes extérieures au groupe et potentiellement intéressées à suivre son intervention en visio.

Sabine Danquigny (France Travail) précise qu'une personne chargée de projet sur l'IA travaille sur ces questions dans son équipe.

1. Tour d'actualité

Vanessa Lassaigue (SYNDEAC) intervient d'abord concernant le Pass Culture : la ministre a récemment pris la parole en se positionnant sur une réduction du Pass sur la part individuelle. Il y a une union de la branche sur ces questions depuis février 2024. Le SYNDEAC est mobilisé pour obtenir

100 millions à retirer sur le pass culture. Il s'agit des crédits non consommés sur les 251 millions dont est doté le Pass Culture. Le SYNDEAC est auditionné sur ces questions par la [commission culture de l'Assemblée nationale du 16 octobre 2024](#). Elle ajoute que certains crédits d'impôts seront possiblement remis en question prochainement. Il y a aussi un danger sur les taux de TVA réduits (cf. rapport Inspection Générale des finances). Elle ajoute, concernant la Région cette fois, son inquiétude quant au budget qui a été voté et dans lequel manquent 120.000 euros. S'ajoute à cela l'[article de Médiapart sur le spectacle « Raconte moi la France »](#), sur lequel une somme importante a été investie par la Région : cela est très choquant. Elle termine enfin son intervention sur une information d'une baisse de 10% des crédits de la Métropole de Lyon du fait de la baisse des transactions immobilières (idem côté département de la Haute-Savoie).

Vincent Bady (SYNAVI) dit partager beaucoup de points avec ce qui a été dit. Il ajoute que le SYNAVI organise un séminaire prochainement à Lyon pour réexaminer des phénomènes, analyser la question de l'auto-censure sur le secteur. Il se dit aussi heureux que le SYNAVI soit aussi auditionné par les représentants de la commission culture du Parlement. Il y a souvent une ignorance totale du terrain des compagnies indépendantes.

Sabine Danquigny (France Travail) mentionne la mise en place d'un nouveau dispositif en région (dispositif déjà [présent dans les Hauts de France](#)) : « L'art d'accéder à l'emploi ». Il s'agit d'un dispositif, financé par le ministère de la Culture, de remobilisation des demandeurs d'emploi fragiles grâce à la médiation culturelle dans des structures culturelles. Le parcours consiste en 7 ateliers sur 4 à 7 semaines coanimés par un professionnel de la culture/artiste et par France Travail, parcours qui a une visée d'insertion professionnelle et qui se conclut par la mise en relation des demandeurs d'emploi accompagnés avec des entreprises en recrutement, l'objectif étant bien le retour à l'emploi. Les structures participantes sont les suivantes : Le Pacifique à Grenoble, la Maison de la danse, puis, pour 2025 : la Biennale de la danse, le festival « ça presse, etc. ».

Sarah Battegay (SMA) explique qu'Antiquarks a aussi sollicité par France Travail pour ce nouveau dispositif. Il est important d'embarquer des établissements et des compagnies sur ce nouveau dispositif. Elle informe également que le SMA, qu'elle représente, a produit une [Lettre ouverte à Vincent Bolloré](#) suite à l'affaire Zaho de Sagazan. D'une manière générale, la question de la censure est très présente, en cause les grands groupes de médias, mais également du côté des préfetures. Elle indique aussi représenter le SMA au sein de l'UFISC et participe à ce titre [l'observatoire des libertés associatives](#). Elle informe enfin de la tenue des [rencontres de la démocratie d'interpellation et des libertés associatives](#), au Rize, les 28 et 29 novembre prochains.

Antonia Vitti (SFA CGT) rappelle que des négociations sont en cours sur l'assurance chômage : 400 millions d'euros d'économies supplémentaires ont été demandés. S'agissant du PLFSS, est programmée une baisse des indemnités journalières de maladie (IJ plafonnées à 40,66 € brut). Cela est particulièrement problématique pour les intermittents qui arrivent à un net de 38 € maximum (car ils n'ont pas de complément employeur). La CGT refuse de négocier à la baisse l'accord de novembre 2023.

Floriane Rigaud (FEAR) prend la parole concernant les aides de la Région puisque la commission a eu lieu. Une rencontre avec des élus d'opposition devait avoir lieu avec pour objectif d'interpeller la Région. Pour information, les arts en espace public se partagent seulement 22 000 €. Cinq compagnies ont été soutenues sur l'aide au projet. Concernant la censure, elle précise que cette

question a été abordé pendant les Invites ([rencontre en podcast](#)), et également en septembre dans le cadre de l'AG. Ce sujet mobilise beaucoup de personnes.

Sébastien Duenas (SUD culture) ajoute, en complément sur ces questions de censure, la préoccupation de son syndicat pour la situation à Hénin Beaumont, au théâtre de l'Escapade. Il s'agit d'une illustration concrète d'impact sur l'emploi d'un choix politique d'extrême droite qui récupère la gestion du théâtre. Il s'agit de maltraitance institutionnelle.

Antonia Vitti (SFA-CGT) précise que la CGT était à la rencontre avec les élus d'opposition le 11 octobre. Ces derniers ont besoin de remontées. Ils reçoivent la grille des dossiers seulement 24h avant la Commission et ne parviennent pas à la traiter. Beaucoup de projets n'ont pas été présentés en 2023 : 980 000 € ont été attribués sur les deux millions. En 2024, 935 000 € ont été attribués sur 2 millions. L'opposition n'a pas la liste des projets demandés, elle n'a que la liste des compagnies acceptées. Certains projets ne passent pas en commission culture. Elle ajoute que les syndicats salariés pas invités dans plateforme, or il est important que l'information circule mieux.

Fanny Dechenaud (AFDAS) explique que la formation professionnelle va être touchée par les économies. Ce qui sera prioritairement touché, c'est l'alternance (baisse des aides aux entreprises, ou baisse des niveaux de prise en charge...). Cela fait écho au [rapport de l'IGAS sur les dépenses de formation](#). Elle fait ensuite un point concernant les formations VHSS : nationalement le spectacle vivant a consommé 450 000 euros pour 2024. L'effort de formation est important. Elle informe enfin que [Thierry Teboul sera à Lyon sur la modalité des visiteurs du jeudi à l'Hôtel 71](#) le 05 décembre. L'AFDAS a enfin travaillé avec 6 branches dont celle du SV sur un parcours en distanciel sur « [manager opérationnel](#) ». C'est un outil gratuit de formation à distance, permettant de faire le point lorsque que l'on encadre des équipes. Environ 26 h de formation.

2. Echanges sur l'intérêt de vos organisations pour travailler à l'établissement d'une Convention régionale de lutte contre le travail illégal.

Marjorie Glas fait un point de rappel sur cette question. Le ministère de la Culture et le ministère du Travail ont signé une convention nationale de lutte contre le travail illégal et demandent aux COREPS de s'en emparer. La Dreets semble porter l'idée d'une convention régionale qui permettrait de donner du poids à la convention nationale et démontrerait une envie des partenaires régionaux d'agir dans ce sens. Il y a un intérêt à avoir de grosses structures qui signent et ui lui donnent un poids symbolique. Il y a un enjeu à visibiliser des structures phares de la région pour donner de l'importance à cette convention. La signature du préfet donnera également du poids à cette convention.

Le sujet de la lutte contre le travail illégal a déjà été travaillé par le COREPS:

- [Vademécum réglementaire réactualisé](#)
- [Plusieurs webinaires portés par l'agence.](#)

Le groupe souhaite-il continuer le travail à travers l'établissement d'une convention régionale de lutte ?

Antonia Vitti (SFA-CGT) explique que la CGT y est favorable.

Vincent Bady (SYNAVI) dit de son côté que le SYNAVI national est en cours de consultation.

Anne Carrier (Profedim – FEVIS) explique que la FEVIS se rangera derrière l'avis du Profedim, qui n'a pas encore répondu. Il ne fera sans doute pas barrage.

Vincent Bady (SYNAVI) demande si des choses sont préconisées concernant le contrôle ? Quid du rôle des licences d'entrepreneurs de spectacle ? La question se pose étant donné la faiblesse des moyens de l'inspection du travail.

Ariane Naegelen (DRAC) répond au titre du bureau des licences. Elle explique travailler de plus en plus en coordination avec la DREETS et France Travail.

Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA) explique que c'est un sujet qui met mal à l'aise au sein du collectif de marionnettistes qu'il représente. Le secteur est très fragile (une étude DRAC est en cours, voir également [l'étude portée par Thémaa](#)), les spectacles sont mal vendus, les métiers pas reconnus (constructeur.ice marionnettes). L'observatoire national de Thémaa montre que 96% des spectacles ont bénéficié de temps de répétitions non rémunérés. Il y a une inquiétude par rapport à un climat de délation qui pourrait sortir de ça. Questionner les bonnes pratiques : oui., afin que le droit des salariés puisse être mis en avant. Mais il ne sent pas le collectif prêt à signer ce type de convention. Cela n'empêche pas d'y participer.

Vincent Bady (SYNAVI) appelle à reconnaître le processus de « en voie de professionnalisation » dans cette convention.

Sébastien Duenas (SUD Culture) explique que Sud culture est favorable à une telle convention mais demande un retour préalable des collègues d'Occitanie qui ont déjà travaillé là-dessus. Concernant les remarques précédentes, il invite à bien sur attention à sur qui on peut tirer. C'est un des chantiers de faire attention à cela, mais la convention servira aussi à remettre dans le cadre des structures plus solides.

Sarah Battegay (SMA) explique n'avoir pas encore obtenu la réponse du national.

Vanessa Lassaigne (SYNDEAC) précise de son côté que le SYNDEAC donne son accord.

Anne Carrier (FEVIS / Profedim) explique, dans cadre de ses fonctions, avoir assisté à une journée d'information au sein d'une co-organisation sur la pratique des chœurs amateurs. Une étude nationale a été faite. Dans cette étude, parmi les enjeux pointés, il y a la professionnalisation des chefs de chœur : 40% sont rémunérés en auto-entreprise ! Il y a une professionnalisation, mais c'est une mauvaise professionnalisation. L'auto-entreprise pas faite pour artistes. Ces structures auraient besoin que des membres du COREPS puissent assister à certaines de ces rencontres et interviennent.

Antonia Vitti (SFA-CGT) explique que tout cela peut être bien détaillé dans une convention. La CGT serait intéressée pour faire des formations dans les écoles à ce propos. Sur le travail des amateurs, il faut surtout vérifier qu'il n'y a pas lien de subordination.

Vanessa Lassaigne (SYNDEAC) explique que le SYNDEAC a monté un GT sur une charte des bonnes pratiques entre compagnies et lieux. Il existe des pratiques abusives de la part de lieux. Cela est rendu possible par présence plus importante de compagnies au sein du SYNDEAC. Cela a un rapport avec la

question du travail illégal car ça vient poser la question de la responsabilité du donneur d'ordre et des rapports de co-production.

Sabine Danquigny (France Travail) fait part d'une information qui l'a perturbée. Sur le Festival Avignon, des loueurs sont payés en cachet. Ils se font un statut d'intermittent. Cela est choquant.

Vincent Bady (SYNAVI) considère que l'information dans les lieux de formation est essentielle. Après des étudiants sortant notamment, sur les règles sociales applicables.

Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA) ajoute qu'à l'école nationale supérieure des arts de la marionnette, rien n'a été fait pendant une longue période, alors qu'il y a une demande forte des étudiants, et cette absence d'information met en péril la professionnalisation des jeunes diplômés. Il est donc important d'y aller. Pourrait-on l'inscrire dans la convention régionale ?

En conclusion :

Le COREPS attend le positionnement des organisations nationales pour décembre.

Une demande sera faite auprès du COREPSS Occitanie pour avoir leurs retours.

Il sera possible de travailler sur la convention sans être signataire, plusieurs niveaux d'implication sont possibles.

3. Echanges autour du travail mené autour des relations entre directions artistiques et équipes

Le document de travail a été étayé par des sources théoriques. La question est de savoir s'il est désormais temps de le diffuser.

Anne Carrier (FEVIS / Profedim) demande s'il serait possible de provoquer un débat. Par exemple de requestionner les Nuits de Fourvière pour qu'ils s'en emparent ? Ou dans le cadre d'une journée professionnelle ? Afin que ce soit nourri collectivement. Quand on envoie un document, c'est compliqué quand il souffre de discussions. A quel endroit démarrer l'action ? Il faudrait d'abord le faire grossir par des échanges.

Antonia Vitti (SFA-CGT) suggère de faire remonter en CoPil du COREPS. Elle est d'accord avec cette idée de débat. Ce qui transparaît selon elle, c'est que nous sommes peut-être arrivés au bout d'un chemin qui fait que les artistes qui sont sortis de la chaîne de production, de structures, etc. et fragilisent eux-mêmes le travail à l'intérieur de la structure. Il existe trop peu de contrat d'artiste permanent en France. Il y a un nouveau modèle à inventer.

Vincent Bady (SYNAVI) considère que le document est intéressant mais qu'il recentre trop les problèmes sur la relation entre les directeurs et les salariés. Il trouve que lors des précédentes réunions, le groupe avait mis en évidence le rôle des pouvoirs publics dans l'institutionnalisation de ces rapports. C'est un système institutionnel. Le mode de désignation « intuitu personae » est nuisible. Sur les modes de gouvernance, il est essentiel d'y travailler. Il y a des préconisations à avoir face aux collectivités publiques et par rapport à l'Etat. Comment l'Etat peut favoriser des structures collectives du type SCIC, SCOP ? Un intermittent peut être membre d'une SCOP et participer à la gouvernance collective d'une structure. Il faut aussi aborder la question des formes institutionnelles. Pas seulement la formation et le contrôle.

Vanessa Lassaïgne (SYNDEAC) indique que des SCOP ne fonctionnent pas en SCOP quand l'Etat nomme la direction, et impose des fonctionnements contraires à l'esprit. Pour sa part, elle apprécie la qualité du document, qu'elle trouve fidèle aux échanges. Des points sont à étayer pour creuser. Il faudrait déjà le relayer à nos organisations, comme un document de travail.

Antonia Vitti (SFA CGT) dit s'être renseignée à propos du CHSCT de branche dans le cinéma. Didier Carton a contribué à le fonder, il pourrait intervenir. Cela touche à plein de sujets et de formations et d'informations qu'on aimerait mettre en place. Le CHSCT a deux salariés au national, qui sillonnent la France. Ils donnent des idées d'outils, d'organisation, de sujets à recouper.

Sarah Battegay (SMA) suggère, sur le dernier document, d'indiquer que la précarisation n'aide pas à l'amélioration des conditions de travail. Il y a un effet systémique à pointer.

Anne Carrier (FEVIS-Profedim) trouve qu'il faudrait travailler les critères d'évaluation.

Calendrier de travail (novembre 24 > janvier 25)

- Novembre : intervention d'Anne Le Gall – TMN Lab sur le numérique
- Décembre : partie sur les critères objectivables concernant les critères sociaux
- Janvier : Travail sur la convention régionale de lutte contre le travail illégal (invitation du COREPS Occitanie)

Imaginer à terme une intervention du CHSCT cinéma